



SPÉCIAL

CPE

Élections professionnelles
29 nov. - 6 déc. 2018
Votez
SNES et FSU

e PRÉSENTS !



Pourquoi voter pour le SNES et la FSU lors des élections professionnelles ?

Parce que leurs militant·es et vos élu·es sont toujours présents ! Présents auprès des collègues dans les établissements, présents pour les écouter, présents pour porter leur parole dans les instances, présents dans les actions...



Lors des CAPA CPE, vos élu·es SNES préparent collectivement leurs interventions et rédigent systématiquement une déclaration préalable aux discussions. Ils informent individuellement les syndiqué·es et tout collègue qui le demande. Ils adressent à toute la profession des comptes-rendus de CAPA et communiquent à l'ensemble des CPE de l'académie une à deux publications annuelles, spécifiques, pour détailler les analyses et les actions du SNES-FSU pour la catégorie et les vies scolaires.

Cette présence est aussi la marque de nos représentants FSU au CTA et CTM (Comités Techniques Académique ou Ministériel) et de tous nos représentants SNES-FSU en CAPA ou CAPN pour lesquels vous êtes appelés à voter.

Alors votez pour le SNES et la FSU, une occasion pour la profession et la catégorie CPE de se faire entendre !

Gwénaél LE PAIH

Secrétaire général du SNES-FSU Bretagne, enseignant de mathématiques, lycée A. Conti, Bruz

Pierre-Yves MORÉ

Secrétaire de la catégorie CPE au SNES-FSU Bretagne, CPE au lycée Victor Hugo, Hennebont

Du 29 novembre au 6 décembre
Pourquoi il faut voter
SNES et FSU !

Pour reprendre la
main sur le métier

Pour faire respecter
nos droits et en
gagner de nouveaux

Pour revaloriser nos
conditions de travail
et de rémunération

Je vote SNES-FSU et je me syndique !

Stages de formation syndicale, réunions d'informations, pour les mutations : simulateur de vœux, publications et suivi individuel, SMS en sortie des commissions d'affectation (y compris les 12 et 13 juillet, une nouveauté 2018), permanence militante accessible du lundi midi au vendredi soir...

Cotisation proportionnelle à l'indice de rémunération et la quotité de service (Voir grille des cotisations)
66% remboursés par les impôts !



Le Snes, pour agir ensemble

Pourquoi voter

Élections
professionnelles
29 nov. - 6 déc. 2018
Votez
SNES et FSU



Le SNES-FSU agit au quotidien pour défendre et accompagner les CPE :

- par ses conseils
- par l'accompagnement des collègues
- par ses interventions auprès de la DPE au rectorat
- en agissant dans les commissions paritaires



SNES et FSU !

Philippe Lendormy
Collège A. Réception, Orgères (35)



POUR AFFIRMER NOTRE IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

Afin de conforter la place des CPE dans le second degré, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU agissent pour que l'institution cesse de dénaturer notre identité professionnelle et pour que les avancées acquises dans la nouvelle circulaire de missions soient mises en pratique :

- un métier centré sur le suivi en équipe des élèves pour réduire les inégalités et favoriser leur réussite scolaire et leur épanouissement
- maintien du CPE hors de l'équipe de direction, sa sortie des membres de droit du CA et le refus des pressions managériales
- évaluation-conseil assurée par un corps d'inspection spécifique issu du corps des CPE
- amélioration de la formation initiale et continue



Des collègues de terrain
engagé-es au quotidien

Pascale Delahaye
Lycée professionnel J. Jaures, Rennes



POUR REVALORISER NOS SALAIRES ET NOS CARRIÈRES

Avec PPCR, nous avons obtenu un début de revalorisation. Celle-ci reste insuffisante pour rompre avec le déclassé salarial de notre corps. Avec vous, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU exigent :

- l'augmentation de la valeur du point d'indice avec rattrapage des pertes subies
- un déroulement de carrière accéléré en 11 échelons, intégrant l'actuelle hors classe
- transformation de la classe exceptionnelle comme débouché de carrière pour tous
- l'accès à l'échelle de rémunération des agrégés

POUR REPRENDRE LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER !

CIRCULAIRE DE MISSION 2015 : L'ACTION SYNDICALE A PORTÉ SES FRUITS

Alors que l'identité professionnelle des conseillers principaux d'éducation (CPE) était malmenée depuis une décennie, le pari de l'actualisation de la circulaire de missions a été relevé par le SNES-FSU qui a joué tout son rôle de syndicat majoritaire. Ses propositions d'amendement ont permis de renforcer le rôle éducatif et pédagogique des CPE, mais aussi d'inscrire les « 35 heures » dans le texte. Retrouvez la lecture commentée de la circulaire par le SNES-FSU :



www.snes.edu/IMG/pdf/16_p_cpe_754_circulaire_de_missions.pdf

CHANGEMENTS DE GRADE 2017-2018 : ET SI ON FAISAIT UN BILAN ?

Hors classe, classe exceptionnelle, échelon spécial, quel bilan peut-on dresser des premières campagnes de promotion depuis la mise en place des accords PPCR ? Un constat qui met en évidence les premières avancées de la nouvelle carrière.



Article à consulter sur le notre site : rennes.snes.edu/changements-de-grade-2017-2019.html

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE : POINT D'ÉTAPE ET PREMIER BILAN

Les rendez-vous de carrière constituent un progrès pour la catégorie : ils nous permettent d'accéder à la double évaluation, revendication historique du SNES-FSU pour la catégorie. Les premiers retours globalement positifs, attestent toutefois que l'action syndicale demeure indispensable pour limiter les dérives managériales.

Retrouvez l'article sur les rendez-vous de carrière le SNES Bretagne n°136 spécial carrière ou sur notre site : rennes.snes.edu/rendez-vous-de-carriere-point-etape-et-premier-bilan.html



PPCR : POURQUOI IL NE FALLAIT PAS DIRE NON !

Quels sont les bénéfices et les insuffisances de la nouvelle carrière ? Retrouvez une analyse argumentée sur ce protocole dans notre publication spéciale carrière (12 pages), qui au delà de ses insuffisances, sera globalement profitable à tous.

À consulter sur notre site : rennes.snes.edu/ppcr-pourquoi-il-ne-fallait-pas-dire-non.html





Sounia Khalfaoui
Collège Kerhallet, Brest (29)

AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour lutter contre l'augmentation du nombre d'élèves à charge et les injonctions managériales, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU s'engagent et agissent pour :

- plan pluriannuel de créations de postes. Objectif : 1 CPE pour 250 élèves
- respect du temps de travail : 35 h hebdomadaire avec compensation des dépassements horaires
- temps pour le travail en collaboration avec les équipes pédagogiques
- des équipes d'étudiants-surveillants étoffées, formées et reconnues

ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN



Catherine Flant
Collège Coppens, Lannion (22)

FAIRE RESPECTER LES RÈGLES

Les élu-es du SNES-FSU et du SNUEP-FSU poursuivront sans relâche leur travail de vérification et leurs interventions en commission pour :

- s'assurer du respect des règles pour un traitement équitable des collègues (promotions, mutations...)
- obtenir une amélioration des procédures et des conditions d'affectation et de mutation
- faire vivre le paritarisme pour écarter tout risque d'arbitraire

ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

ACADÉMIE DE RENNES
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018
Liste présentée par



SNES – Syndicat National des Enseignements de Second Degré,
SNUEP – Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel,
syndicats de la FSU – Fédération Syndicale Unitaire
5 titulaires, 5 suppléants
7 FEMMES, 3 HOMMES

Classe exceptionnelle des conseillers principaux d'éducation

1. Mme LAMELOISE Caroline - Collège Beaufeuillage - St Brieuc - 22
2. Mme DREAN Isabelle - Collège Y. Coppens - Malestroit - 56

Hors classe des conseillers principaux d'éducation

1. M. MORE Pierre-Yves - Lycée V. Hugo - Hennebont - 56
2. Mme FLANT Catherine - Collège Y. Coppens - Lannion - 22
3. Mme DELAHAYE Pascale - Lycée professionnel J. Jaurès - Rennes - 35
4. M. LENDORMY Philippe - Collège A. Récipon - Orgères - 35

Classe normale des conseillers principaux d'éducation

1. Mme PEMP Sandrine - Collège Alain - Crozon - 29
2. M. TROCHET-VOYEAUD Laurent - TZR rattaché au Lycée Maupertuis - St Malo - 35
3. Mme PAOLETTI Christine - Lycée R. Laënnec - Pont-L'Abbé - 29
4. Mme KHALFAOUI Sounia - Collège Kerhallet - Brest - 29

Comité Technique Académique et Ministériel

JE VOTE FSU POUR L'UNITÉ DU SECOND DEGRÉ !

Après la réforme du collège qui a multiplié les réunions inutiles, les réformes de la voie professionnelle, du bac et du lycée général et technologique serviront à supprimer des postes dans le second degré (-2650 postes à la rentrée 2019).

En tournant le dos à l'investissement dans l'éducation, le gouvernement installe une logique de tri des élèves pour barrer la voie au plus grand nombre vers des poursuites d'études à l'exemple des mécanismes de Parcoursup. Les syndicats SNES, SNEP et SNUEP-FSU revendiquent les moyens pour réduire les effectifs par classe afin de travailler, selon des modalités choisies par l'enseignant-e, une véritable culture commune ouverte à toutes les connaissances et en prise avec les pratiques scientifiques, technologiques, professionnelles, artistiques ou sportives.

La priorité et les moyens doivent être donnés dans l'académie au réseau public, seul enclin à résorber réellement les inégalités sociales et territoriales. La réussite des élèves dans l'Académie, c'est le fruit du travail des personnels dont les carrières doivent être revalorisées et sécurisées : amélioration des débuts de carrière, hors-classe puis classe exceptionnelle pour toutes et tous avant la retraite.

Publi-carnet de l'école bretonne - ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES - 29 NOVEMBRE - 6 DÉCEMBRE 2018

Pour le service public !

ENGAGÉES AVEC LES COLLÈGUES !

Du 29 novembre au 6 décembre, tous les personnels de l'éducation nationale, titulaires, stagiaires et contractuels, les votent pour désigner leurs représentants qui défendent face aux autorités administratives les intérêts moraux et matériels de nos métiers. Les syndicats de la FSU, première fédération de l'éducation nationale, proposent toujours des candidats et ont pris avec les réalités professionnelles, toutes et tous sont devant des élèves ou exercent dans les services administratifs, sociaux ou de santé.

Avec la dévalorisation salariale de nos métiers, les suppressions de postes et le manque de moyens du statut des fonctionnaires sur les retraites et dans les instances paritaires (carrères, santé et conditions de travail), les personnels professionnels tirent désormais au quotidien dans leur mission d'intérêt général. Mais c'est mal le connaître car ils portent haut et fort les couleurs du service public en Bretagne et la FSU se bat pour qu'il le reconnaisse.

Défendre le modèle social français et développer des services publics dynamiques proches des populations sur tous les territoires, dans tous les quartiers, ne réclame aucune phrase au réseau privé catholique, transformer l'école pour l'accès aux savoirs de toute la jeunesse, aménager et qualifier l'habitat, l'action des femmes et des hommes engagés sur les listes FSU. Votez FSU au CTA (comité technique académique) et aux CAPA pour résister collectivement à la montée des inégalités, pour faire entendre la professionnalisme des personnels engagés au service de la jeunesse et leur exigence d'être reconnus, respectés, valorisés.

29 NOVEMBRE - 6 DÉCEMBRE
Votez FSU !

ENGAGÉES AU QUOTIDIEN

Marie-Cécile
Catherine Flant
Mylène

JE VOTE FSU POUR RENFORCER LES VIES SCOLAIRES !

Avec +15.500 élèves en 10 ans dans les collèges et lycées, le nombre d'adultes en vie scolaire n'a pas augmenté ! Bien au contraire, la précarité des personnels de surveillance et le recours à des contrats de toute sorte ne répondent ni aux attentes des personnels ni aux besoins du service.

Le SNES-FSU lutte pour que chaque collège ait un-e CPE voire deux pour plus de 600 élèves et combat toute tentative de service partagé. Le rectorat redevient décisionnaire sur les moyens vie scolaire : le SNES fera entendre les besoins du terrain au Comité Technique Académique !

STAGE CPE DU 16 OCTOBRE À RENNES

Une trentaine de collègues a échangé avec Olivier Ralluy secrétaire national du SNES-FSU sur l'actualité de la catégorie. Régime dérogatoire, interventions au CSE, échanges avec l'inspection générale et la DEGSCO sur le métier, mais aussi témoignages de collègues quant à la réalité de leurs conditions d'exercice ont alimentés les échanges de la matinée.

Régis Rémy en s'appuyant sur son dernier ouvrage, nous a proposé de revisiter les obstacles de notre métier à travers

cette histoire. Il est revenu sur la genèse du métier, à la fois porté et contraint par antagonismes institutionnels, mais aussi les débats de sociétés et les luttes des décennies précédentes. Nous en retiendrons que les CPE sont les héritiers de luttes sociales et d'ambitions éducatives pour notre jeunesse, de quoi raviver l'envie de défendre ces valeurs qui sont actuellement attaquées.

Pierre-Yves Moré



Stage CPE du 16 octobre 2018, animé par Pierre-Yves Moré à Rennes

RÉGIME DÉROGATOIRE DES CPE : OÙ EN SOMMES-NOUS SUITE AU CSE DU LUNDI 15 OCTOBRE 2018 ?

Le Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) du lundi 15 octobre le ministère a présenté un texte précisant que les « corps des personnels d'éducation, de psychologues de l'éducation nationale, ..., peuvent déroger..., aux dispositions de la loi n°84-16 du 11 janvier de 1984... pour répondre aux besoins propres de la gestion de ces corps ».

Le ministère a donc reculé face à la mobilisation d'une intersyndicale dont le SNES avait pris l'initiative. Le retour à ce statu quo est-il pour autant satisfaisant ?

Lire la suite sur le site du SNES-FSU :

www.snes.edu/-Actualites-5753-.html



Pierre-Yves Moré

VOTER, C'EST SIMPLE ET UTILE !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 29 NOVEMBRE - 6 DÉCEMBRE 2018

Pour élire vos représentants SNES-SNUEP-FSU au Comité Technique académique (CTA) ou ministériel (CTM) et pour les commissions paritaires (CAPA et CAPN), vous disposez d'une notice de vote comprenant un identifiant personnel qui vous permet d'accéder à votre espace électeur pour pouvoir voter : elections2018.education.gouv.fr

Vous aurez juste besoin de votre boîte mail académique pour votre mot de passe.

Voter, c'est très simple et c'est agir pour nos métiers !

En cas de difficulté, contactez la ligne spéciale élections du SNES-FSU académique au 06.41.54.95.77.

« SE SYNDIQUER, C'EST SE BATTRE ! »

Pour défendre ensemble nos droits individuels et collectifs

Pour agir ensemble !

rennes.snes.edu/pour-adherer.html

Parce que ce n'est pas cher !

Cotisation proportionnelle à l'indice de rémunération et la quotité de service. 66% remboursés par les impôts !

Pour contribuer à l'action collective

Pour ne pas rester isolé-e !

Section académique du SNES-FSU

24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes

tél.: 02 99 84 37 00

fax : 02 99 36 93 64

mél: s3ren@snes.edu

Retrouvez-nous sur rennes.snes.edu

Publication de la section académique du Syndicat National des Enseignements de Second degré
24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes – Tel. 02 99 84 37 00 - Fax. 02 99 36 93 64 - Mél. s3ren@snes.edu

Directeur de la publication : Gwénaél Le Paih – CPPAP : 1115 S 05594

Rédacteur en chef / Réalisation : Joël Mariteau – Publication coordonnée par Pierre-Yves Moré

Impression : GPO - Thorigné - Tel. 02 99 62 49 40 – Imprimé sur papier certifié Développement durable



Le SNES, pour agir ensemble